



## Accueil du mercredi 2022-2023 Modalités d'inscription

### Inscription

L'inscription à l'accueil du mercredi est obligatoire chaque année.  
Pour vous inscrire en ligne, il vous faut constituer un dossier administratif en ligne également. <https://www.espace-citoyens.net/ancenis>

### Constitution du dossier administratif, documents nécessaires :

- Fiche sanitaire complétée (pour chaque enfant)
- Copie des pages de vaccinations (pour chaque enfant)
- Justificatif d'assurance responsabilité civile ou scolaire 2022-2023 (si non disponible, le fournir au plus tard au 31 août).

Une fois validé par le service (sous 1 semaine), **vous devrez inscrire votre ou vos enfant(s) à l'accueil du mercredi et préciser les dates de vos besoins dès que possible** (au plus tard le vendredi précédent avant midi dans la limite des places disponibles).

Le dossier administratif en ligne vous permet également de pouvoir inscrire vos enfants en ligne lors de chaque période de vacances sans vous déplacer.

### Répartition des enfants par site selon l'école fréquentée :

- Les enfants scolarisés dans les écoles Sainte Anne, Camus, Saint Louis, Sévigné, et Sainte Marie de la Roche-Blanche, accueil à Croq'Loisirs, boulevard de Sévigné (Ancenis-Saint-Géréon).
- Les enfants scolarisés dans les écoles de Pouillé les Coteaux, Alexandre Bernard et Gotha, accueil à La Farandole, 187 avenue du Mortier (Ancenis-Saint-Géréon).
- Les enfants scolarisés dans les écoles de Vair sur Loire, accueil à l'Ancre - Vair sur Loire - Anetz, rue de l'Europe.

A noter qu'un transport est assuré le midi après la classe entre :

- L'école Camus et Croq'Loisirs

Les enfants devant être récupérés le soir sur le site d'accueil.

### Formule d'inscription et Horaires d'ouverture :

- Matin
- Matin + repas
- Après-midi
- Après-midi + repas
- Journée avec repas

|         | Horaires  |
|---------|---|
| Accueil | De 7h15* à 9h30 ou de 11h45 à 12h15 ou de 13h15 à 14h |
| Départ  | De 11h45 à 12h15 ou de 13h15 à 14h ou de 17h à 18h30  |

\*Accueil à partir de 7h05 sur le site de Vair sur Loire

## Modalités de fonctionnement

Les modalités de fonctionnement des accueils de Loisirs sont téléchargeables sur le site [www.ancenis-saint-gereon.fr](http://www.ancenis-saint-gereon.fr)

## Inscription et délais :

Tous les enfants, habitant sur une commune du SIVU ou scolarisés sur une commune du SIVU peuvent être accueillis les mercredis sur le temps scolaire.

Toutes les inscriptions **complètes** et déposées **dans les délais** seront acceptées (dans la limite de 200 enfants par mercredi).

En cours d'année :

Annulation et inscription possible jusqu'au vendredi avant 12h sur le e-services pour le mercredi suivant,

Vos ajustements sont à effectuer sur votre espace personnel sur l'espace e-service ([www.ancenis-saint-gereon.fr](http://www.ancenis-saint-gereon.fr)) ou par mail à [aps@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:aps@ancenis-saint-gereon.fr) ou à l'aide des feuilles de « réservation » ou « d'annulation » présentes sur les sites d'accueil (à faire le mercredi précédent). Aucune démarche par téléphone.

## Tarifs de l'accueil du mercredi :

Votre tarif = votre QF x taux (dans la limite des tarifs mini et maxi)

|  | Tarifs SIVU          |                |               | Forfait Hors SIVU |
|--|----------------------|----------------|---------------|-------------------|
|  | Taux d'effort        | Tarif plancher | Tarif plafond |                   |
| Journée avec repas                       | 1,55%                | 3,09 €         | 30,94 €       | 36,10 €           |
| Journée avec repas PAI                   | 1,25%                | 2,51 €         | 25,08 €       | 30,23 €           |
| Absence justifiée journée avec repas     | 20% du tarif calculé |                |               | 7,22 €            |
| 1/2 journée avec repas                   | 1,03%                | 2,58 €         | 20,63 €       | 25,79 €           |
| 1/2 journée avec repas PAI               | 0,74%                | 1,47 €         | 14,76 €       | 19,92 €           |
| Absence justifiée 1/2 journée avec repas | 20% du tarif calculé |                |               | 5,16 €            |
| 1/2 journée sans repas                   | 0,57%                | 0,52 €         | 11,35 €       | 15,47 €           |
| Absence justifiée 1/2 journée sans repas | 20% du tarif calculé |                |               | 3,09 €            |

## Autres tarifs (tarif unique)

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Petit déjeuner                  | 0.86 € |
| Pénalité de retard, par ½ heure | 7.00 € |

Quelques exemples :

QF de 428 en journée :  $428 \times 1.55 \% = 6.63 \text{ €}$

QF de 980 en ½ journée avec repas :  $980 \times 1.03\% = 10.09\text{€}$

QF de 1297 en ½ journée sans repas :  $1297 \times 0.57 \% = 7.39 \text{ €}$

Le quotient familial est mis à jour chaque année en janvier, sauf changement de situation en cours d'année à nous signaler.